REGLES PARTICULIERES TROPHEE DE LIGUE MX MOTOS ANCIENNES

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

1. **Trophée de Ligue Motos Anciennes :** ouvert à tous les pilotes âgés au minimum de 13 ans
   Licences NJ3C, NCO, MAT, Inter, Inter Jeune ou LUE
   machines de classes (machines pré-1997) 2, 3 , 4 – 125cc à 500cc 2T et 250cc à 650cc 4T

1.1 Nombre de coureurs admis

En fonction de la capacité de la piste, le nombre de pilotes acceptés sera limité à un maximum de 45 pilotes.

Les engagements seront validés un mois avant chaque épreuve.

Dans la limite des places disponibles le plateau sera complété comme suit :

- En fonction de la date d'inscription.

ARTICLE 2 – DEMANDE DE NUMERO + INSCRIPTION CHAMPIONNAT

Les pilotes désirant participer au Trophée de Ligue Motos Anciennes devront obligatoirement faire une demande de numéro de course et s'inscrire au championnat en ligne sur le site de la Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire www.ligue-moto-centre.fr au minimum **15 jours** avant la première épreuve à laquelle ils souhaitent participer.
Chaque pilote se verra attribuer un numéro de course pour l'ensemble de la saison 2021.

NOTA : Les pilotes souhaitant conserver leur numéro de course de l'année précédente devront en faire la demande au plus tard le 15 février 2021. Au-delà, celui-ci ne leur sera attribué que si un autre pilote ne l'a pas demandé.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT SUR LES EPREUVES

Les engagements se feront en ligne via le site Internet : **https://ffm.engage-sports.com** 14 jours minimum avant l'épreuve.
Montant total 35 € non remboursables (location transpondeur incluse).

Passé ce délai, les engagements des pilotes inscrits au plus tard 6 jours avant la manifestation seront pris en compte moyennant un droit supplémentaire de 10 €. Plus aucune demande d'engagement ne sera acceptée à partir du 6ème jour précédant la manifestation.
Les éventuels pilotes hors délai auront la possibilité de s'engager si le plateau n'est pas complet mais dans ce cas ils rouleront hors championnat.

NOTA IMPORTANT : Le nombre d'engagés sera limité à la capacité des circuits. Dans la limite des places disponibles, les pilotes seront sélectionnés en fonction de leur date d'engagement à l'épreuve.
Les pilotes en surnombre seront inscrits sur une liste d'attente et leur engagement ne sera validé qu'en fonction d'éventuels désistements, le critère de sélection restant toujours leur date d'engagement sur l'épreuve.

3.1 – Forfait

Pilote souhaitant déclarer forfait :
Le forfait devra obligatoirement être fait par écrit, e-mail ou courrier. Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements soit le 3ème jour précédent la manifestation.
Un droit administratif de 3 € sera retenu

ARTICLE 4 - FORMAT DE COURSE

4.1 – Entrainement :

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives et techniques au plus tard à 8 h 30 le matin de l'épreuve se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

NOTA : La participation aux essais libres est obligatoire pour tous les championnats. Tout pilote n'ayant pas participé aux essais libres sera exclu.
Les machines devront obligatoirement être équipées du transpondeur pour les essais libres.

Durée essais libres : 15 minutes

4.2 – <u>Essais chronométrés</u> :
Les essais chronométrés détermineront l'ordre d'entrée en grille pour les manches de classement.
Pour tous les Championnats, en cas de matériel de chronométrage indisponible ou défaillant :
Lors de la 1ère épreuve, les essais chronométrés seront remplacés par une manche de 10 minutes plus un tour, l'entrée en grille se faisant par tirage au sort.
A partir de la 2ème épreuve, l'entrée en grille se fera en fonction du classement provisoire du championnat pour la 1ère manche et suivant le classement de celle-ci pour la 2ème manche.

A partir du moment où la première moto quittera le parc d'attente, plus aucun pilote ne sera autorisé à participer à la course.

Durée essais chronométrés : 15 minutes

4.3 – <u>Manches</u> :
En cas de force majeure ou pour des motifs valables, ce temps pourra être diminué par décision des Commissaires Sportifs, avec l'accord du Délégué de la Ligue, avant le départ d'une manche, à la stricte condition que tous les concurrents en soient avertis avant le départ de cette manche. Cette décision devra être mentionnée dans le rapport de clôture.
Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle compris entre 45 et 75 minutes.

Durée manche : 15 minutes + 1 tour – 2 manches

4.4 – <u>Classements</u>
Pour chacune des manches de Championnat, le barème des points sera le suivant :

1er = 50 pts	2ème = 47 pts	3ème = 45 pts	4ème = 43 pts	5ème = 41 pts	6ème = 40 pts	7ème = 39 pts
8ème = 38 pts	9ème = 37 pts	10ème = 36 pts	11ème = 35 pts	12ème = 34 pts	13ème = 33 pts	14ème = 32 pts
15ème = 31 pts	16ème = 30 pts	17ème = 29 pts	18ème = 28 pts	19ème = 27 pts	20ème = 26 pts	21ème = 25 pts
22ème = 24 pts	23ème = 23 pts	24ème = 22 pts	25ème = 21 pts	26ème = 20 pts	27ème = 19 pts	28ème = 18 pts
29ème = 17 pts	30ème = 16 pts	31ème = 15 pts	32ème = 14 pts	33ème = 13 pts	34ème = 12 pts	35ème = 11 pts
36ème = 10 pts	37ème = 9 pts	38ème = 8 pts	39ème = 7 pts	40ème = 6 pts	41ème = 5 pts	42ème = 4 pts
43ème = 3 pts	44ème = 2 pts	45ème = 1 pts				

Tous les pilotes seront classés sous réserve qu'ils aient accompli au minimum un tour complet du circuit.

Le classement général sera calculé en totalisant les points marqués dans chacune des manches. En cas d'ex-aequo, le meilleur classement de la manche finale sera déterminant.

<u>ARTICLE 5</u> – PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOS ANCIENNES

Les pilotes participants et se **<u>qualifiants</u>** à une épreuve de Championnat de France, la veille, le jour ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de Ligue se verront attribuer des points en fonction du calcul suivant :
Moyenne des points marqués sur l'ensemble du Championnat de Ligue ramenée à 50%. Ces points seront calculés après la dernière épreuve.
<u>Exemples de calculs</u> : Moyenne des points ramenée à 50% : 30,5 arrondis à 31 – Moyenne des points ramenée à 50% : 30,4 arrondis à 30.

Pour bénéficier de ces points, **<u>les pilotes devront obligatoirement apporter la preuve de leur qualification et s'être engagés au Championnat de Ligue préalablement à leur participation aux épreuves de Championnat de France.</u>**
Les pilotes devront transmettre à la Ligue les feuilles de classement justifiant leur participation, par mail adressé au Président de la commission et au secrétariat de la Ligue. Dans ce cas les pilotes devront s'assurer de la bonne réception des documents. **Les justificatifs devront être transmis à la Ligue au maximum 15 jours après la dernière épreuve du Championnat de Ligue, au-delà, le report de points ne sera pas appliqué.**

Les coupes de marques ne seront pas prises en compte.